

Schémas des Élection

Un guide pour comprendre l'organisation des élections

Pensez-vous avoir des
**candidats pour le 1er ou 2nd
tour** de votre élection?

DÉBUT

Avez-vous reçu des
candidats pour le 1er
tour ?

Oui

Avez-vous reçu des
candidats pour le
2ème tour ?

Oui

Schéma
01

Non

Schéma 02

Non

Avez-vous reçu des
candidats pour le
2ème tour ?

Oui

Schéma 03

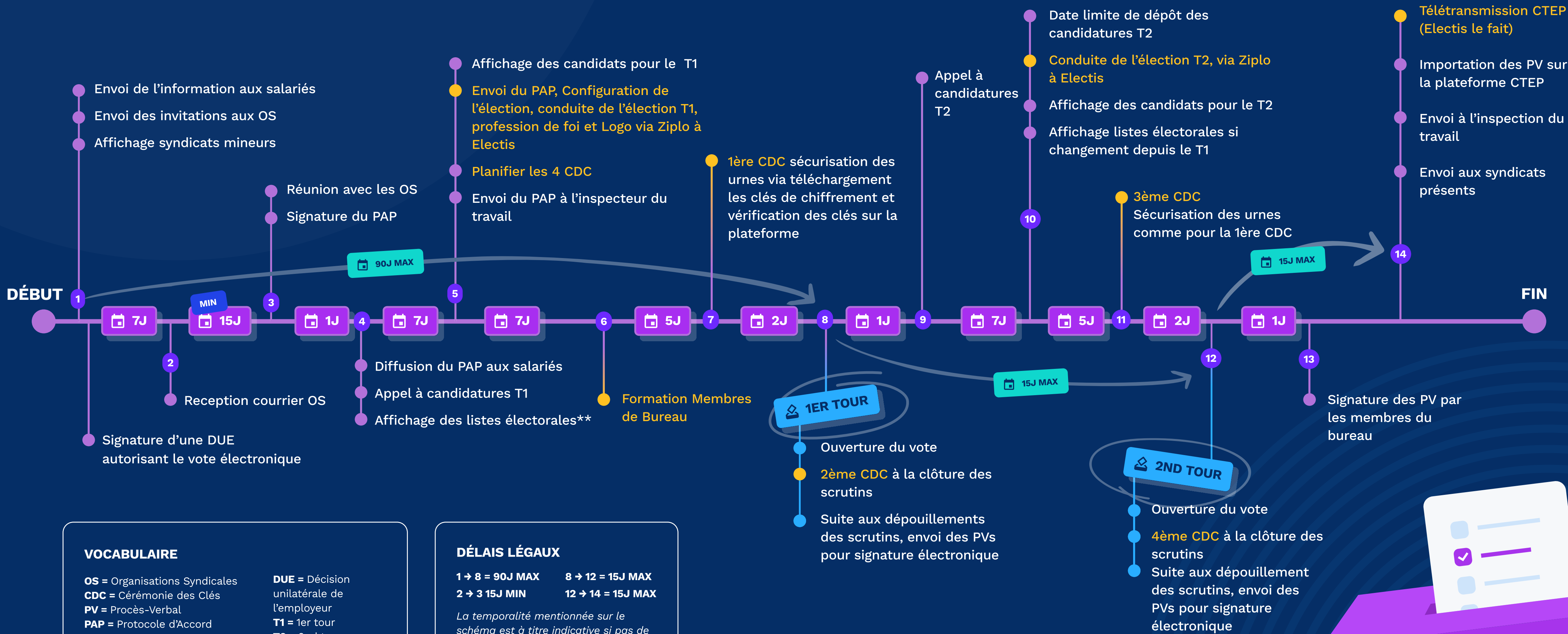
Non

Schéma 04

Les 2 tours*

*si renouvellement, voir sur le guide pour les délais

01



VOCABULAIRE

OS = Organisations Syndicales
CDC = Cérémonie des Clés
PV = Procès-Verbal
PAP = Protocole d'Accord Préélectoral

DUE = Décision unilatérale de l'employeur
T1 = 1er tour
T2 = 2nd tour

**qui peut voter et qui peut être candidat

DÉLAIS LÉGAUX

1 → 8 = 90J MAX 8 → 12 = 15J MAX
2 → 3 15J MIN 12 → 14 = 15J MAX

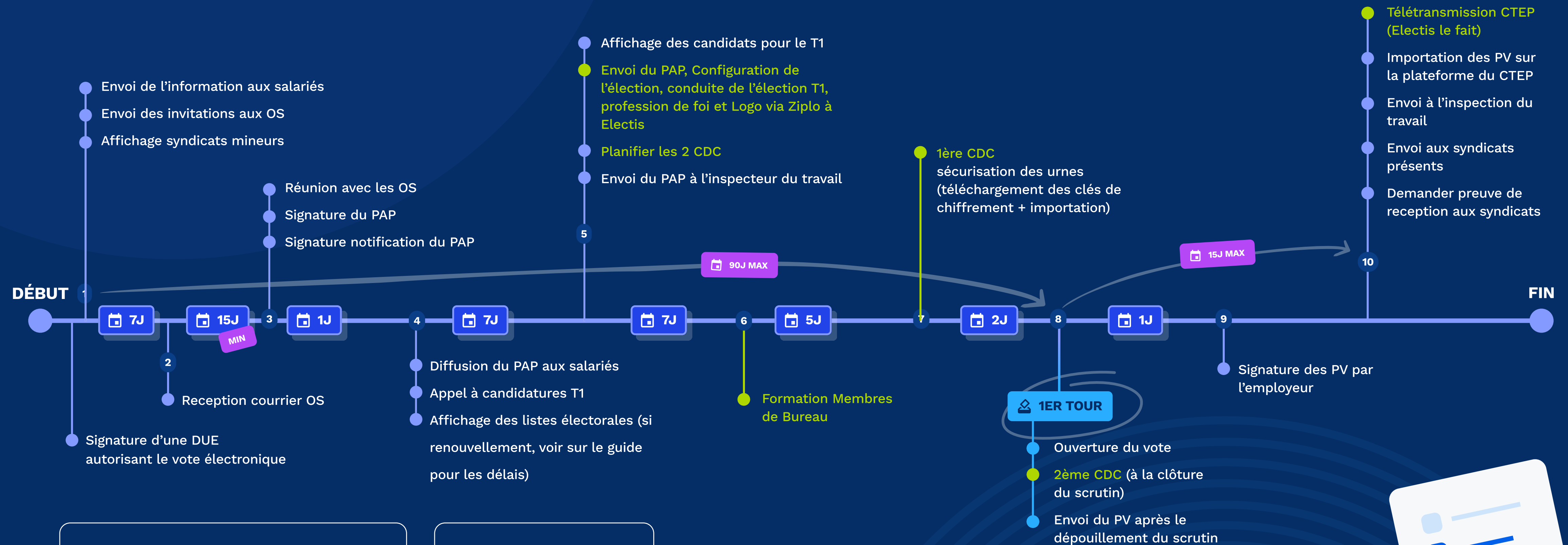
La temporalité mentionnée sur le schéma est à titre indicative si pas de mention "MIN" ou "MAX".

● En rapport avec Electis  Electis

Candidat(e)s élu(e)s au 1er tour*

*si renouvellement, voir sur le guide pour les délais

02



VOCABULAIRE

OS = Organisations Syndicales
CDC = Cérémonie des Clés
PV = Procès-Verbal
PAP = Protocole d'Accord Préélectoral

DUE = Décision unilatérale de l'employeur
T1 = 1er tour
T2 = 2nd tour

**qui peut voter et qui peut être candidat

DÉLAIS LÉGAUX

1 → 8 = 90J MAX
2 → 3 15J MIN
8 → 10 = 15J MAX

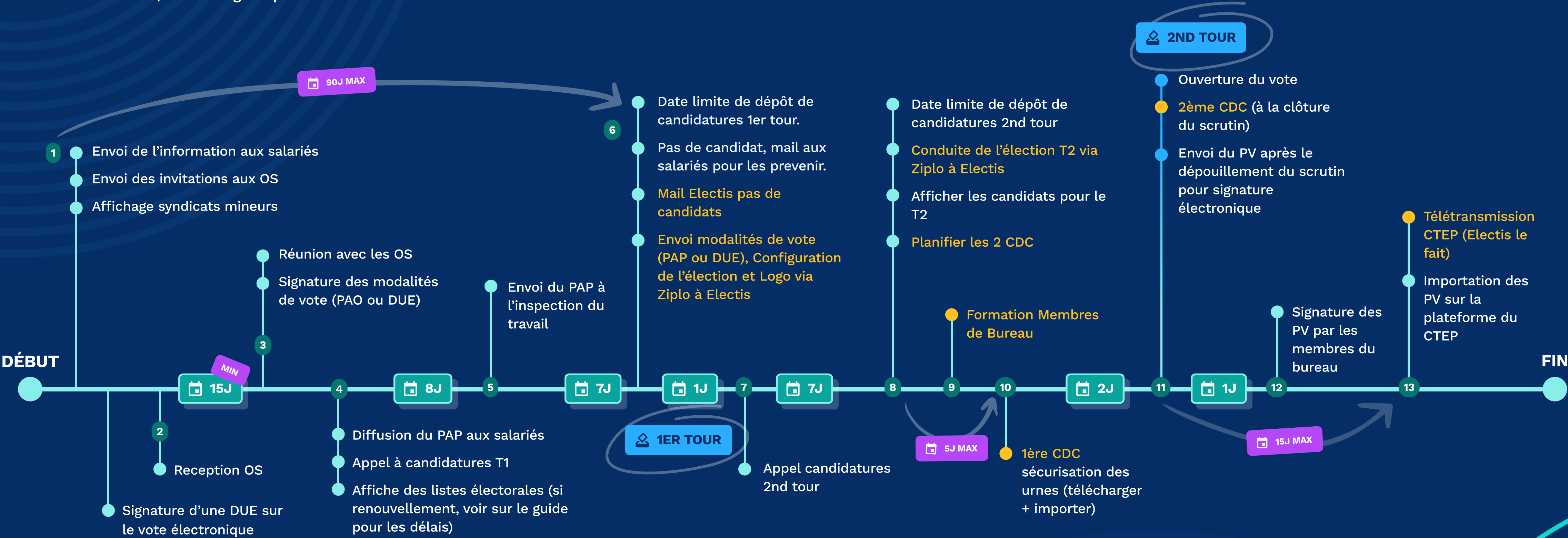
La temporalité mentionnée sur le schéma est à titre indicative si pas de mention "MIN" ou "MAX".

● En rapport avec Electis  Electis

Pas de candidature syndicale*

*si renouvellement, voir sur le guide pour les délais

03



VOCABULAIRE

OS = Organisations Syndicales
CDC = Cérémonie des Clés
PV = Procès-Verbal
PAP = Protocole d'Accord Préélectoral
DUE = Décision unilatérale de l'employeur
T1 = 1er tour
T2 = 2nd tour

**qui peut voter et qui peut être candidat

DÉLAIS LÉGAUX

1 → 6 = 90J MAX
2 → 3 = 15J MIN
11 → 13 = 15J MAX

La temporalité mentionnée sur le schéma est à titre indicative si pas de mention "MIN" ou "MAX".

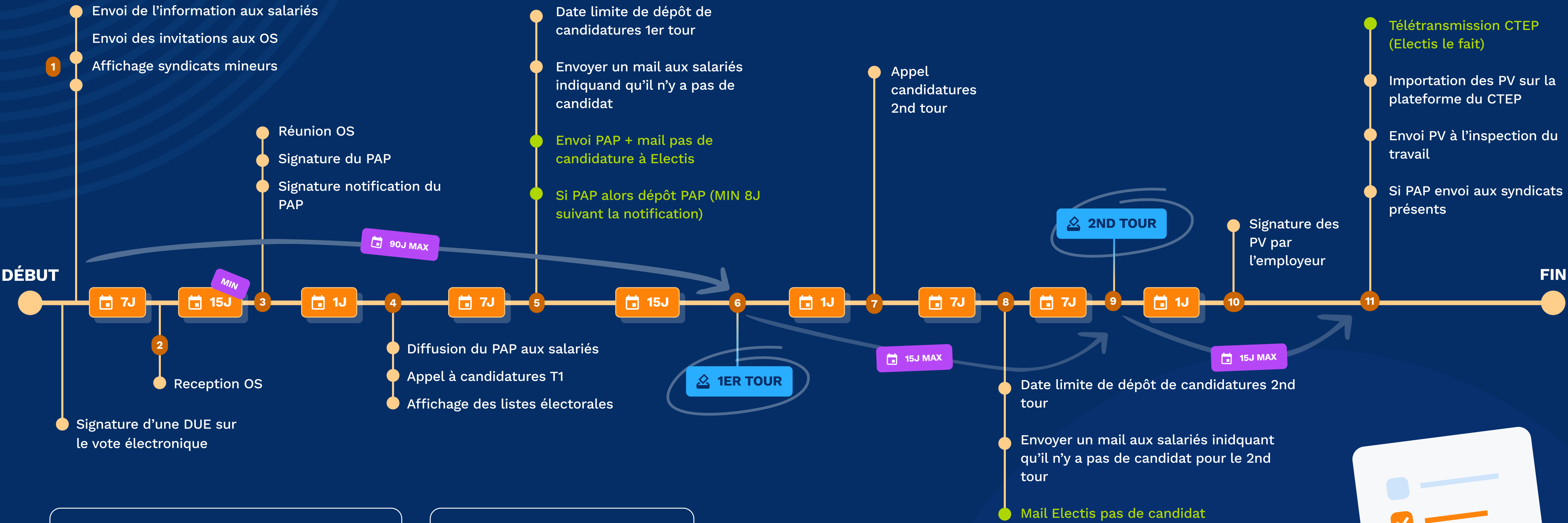
● En rapport avec Electis



Carence totale*

*si renouvellement, voir sur le guide pour les délais

04



VOCABULAIRE

OS = Organisations Syndicales
CDC = Cérémonie des Clés
PV = Procès-Verbal
PAP = Protocole d'Accord Préélectoral
DUE = Décision unilatérale de l'employeur
T1 = 1er tour
T2 = 2nd tour

**qui peut voter et qui peut être candidat

DÉLAIS LÉGAUX

1 -> 6 = 90J MAX 6 -> 9 = 15J MAX
2 -> 3 = 15J MIN 9 -> 11 = 15J MAX

La temporalité mentionnée sur le schéma est à titre indicative si pas de mention "MIN" ou "MAX".

● En rapport avec Electis  Electis



